

Gestion des déchets agricoles

MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE DES EMBALLAGES VIDES DE PRODUITS DE NUTRITION ANIMALE (EVPNA)

Madame, Monsieur, Cher Client,

En France, 10 % des produits commercialisés par le secteur de la nutrition animale sont mis en marché avec un emballage. Pour permettre de les recycler, l'AFCA-CIAL, la Coopération Agricole et le SNIA ont créé Valoralim. Cette structure fédère les entreprises du secteur de la nutrition animale et collecte – depuis le 1^{er} juillet 2023 – une écocontribution pour financer le programme de collecte et de recyclage assuré par A.D.I.Valor.

Ainsi, une éco-contribution est désormais appliquée aux aliments composés complets et complémentaires, matières premières, pré-mélanges et additifs, dès lors qu'ils sont **conditionnés dans les emballages suivants : sacs en papier et/ou plastique, big bags, seaux, bidons et fûts en plastique.**

L'éco-contribution est appliquée sur les factures depuis le **1^{er} juillet 2023** et les montants varient selon le type d'emballage :

<i>Emballages</i>	<i>Éco-contribution (/tonne de produit conditionné)</i>
Big bag	0.75 €
Sacs « papier »	1.20 €
Sacs « plastique »	1.40 €
Sacs multi-matériaux	2.30 €
Sacs avec picto « danger »	2.70 €
Seaux PEHD	14 €
Seaux PP	10 €
Bidons	23 €
Fûts	20 €

Les points, dates et consignes de collecte seront mutualisés avec d'autres emballages déjà collectés par A.D.I.Valor. Les modalités précises vous seront communiquées prochainement.

Ensemble, recyclons.